

PROCÉDURE DE REPRISE D'EXAMEN

Le présent document décrit la politique en matière de reprise d'examen du cours de base pour les apprentis-exploitants de réseaux d'eau potable et du cours de renouvellement obligatoire du certificat du Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique.

Cours de base pour les apprentis-exploitants de réseaux d'eau potable. La note de passage pour tous les examens est de 70%.			
	Frais	Période d'attente	Processus de révision en cas d'échec
Examen d'autoapprentissage			
Première et deuxième tentatives pour passer l'examen	Inclus dans les frais initiaux du cours	S.O.	À la demande du candidat, le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau (CWAE) passera en revue par téléphone avec ce dernier les sections où il a obtenu un faible résultat.
Troisième tentative pour passer l'examen	75, 00\$; payable au CWAE avant l'examen	Aucune	À la demande du candidat, le CWAE passera en revue par téléphone avec ce dernier les sections où il a obtenu un faible résultat.
Tentatives subséquentes pour passer l'examen	75, 00\$ chaque examen; payable au CWAE avant l'examen	3 mois ou 90 jours pour chaque reprise d'examen subséquent	À la demande du candidat, le CWAE passera en revue par téléphone avec ce dernier les sections où il a obtenu un faible résultat.
Examen en classe			
Première tentative pour passer l'examen	Inclus dans les frais initiaux du cours	S.O.	Le CWAE informera le candidat de l'échec (par la poste) et, à la demande de ce dernier, un instructeur passera en revue par téléphone les sections où il a obtenu un faible résultat.
Deuxième et troisième tentatives pour passer l'examen	75, 00\$; payable au CWAE avant l'examen	Aucune	Le CWAE informera le candidat de l'échec (par la poste) et, à la demande de ce dernier, un instructeur passera en revue par téléphone les sections où il a obtenu un faible résultat.
Tentatives subséquentes pour passer l'examen	Le participant doit reprendre le cours en classe. Communiquer avec le CWAE.		

REMARQUE: LE CANDIDAT INSCRIT DISPOSE D'UN AN APRÈS LA DATE DE LA PREMIÈRE TENTATIVE POUR PASSER L'EXAMEN EN CLASSE. APRÈS UN AN, LA PERSONNE DOIT S'INSCRIRE POUR REPRENDRE LA PORTION EN CLASSE.

Cours de renouvellement obligatoire du certificat. La note de passage pour tous les examens est de 70%

	Frais	Période d'attente	Processus de révision en cas d'échec
Examen en classe			
Première tentative pour passer l'examen	Inclus dans les frais initiaux du cours	S.O.	Le CWAE informera le candidat de l'échec (par la poste) et, à la demande de ce dernier, un instructeur passera en revue par téléphone les sections où il a obtenu un faible résultat.
Deuxième et troisième tentatives pour passer l'examen	75, 00\$; payable au CWAE avant l'examen	Aucune	Le CWAE informera le candidat de l'échec (par la poste) et, à la demande de ce dernier, un instructeur passera en revue par téléphone les sections où il a obtenu un faible résultat.
Tentatives subséquentes pour passer l'examen	Le participant doit reprendre le cours et payer les frais applicables. Communiquer avec le CWAE.		
Examen par correspondance (questions à remettre)			
Première tentative pour passer l'examen	Inclus dans les frais initiaux du cours	S.O.	Le CWAE informera le candidat de l'échec (par la poste) et, à la demande de ce dernier, un instructeur passera en revue par téléphone les sections où il a obtenu un faible résultat.
Deuxième tentative pour passer l'examen	Inclus dans les frais initiaux du cours	S.O.	Le CWAE informera le candidat de l'échec (par la poste) et, à la demande de ce dernier, un instructeur passera en revue par téléphone les sections où il a obtenu un faible résultat.
Tentatives subséquentes pour passer l'examen	Le participant doit reprendre le cours et payer les frais applicables. Communiquer avec le CWAE.		